

## **LISTES DES PIÈCES A FOURNIR**

- Une photo d'identité récente
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Le livret scolaire (ce document vous est remis lors des résultats du baccalauréat)
- La collante du baccalauréat (la feuille avec les notes obtenues au baccalauréat)

### **Paiement de la scolarité par chèques :**

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel\* (*encaissé en juillet*)
- 9 chèques représentant les 90% de l'écolage

### **Paiement de la scolarité par prélèvements :**

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel\* (*encaissé en juillet*)
- 1 RIB
- 1 Autorisation de prélèvement
- 1 chèque de caution du montant d'un trimestre

Les parents et l'élève signeront sur place le dossier d'inscription ainsi que le règlement intérieur de l'école.

## **FRAIS ANNUELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018**

Les frais sont fixés selon le nombre d'heures de cours de l'élève, au delà de 22 heures de cours, le forfait de 4970 euros s'applique.

Sont inclus dans ce montant :

- le suivi de la scolarité sur Internet
- l'ensemble des outils pédagogiques du Groupe Progress (document présenté lors du rendez-vous pédagogique)

*\*non remboursable dès l'inscription*